

ARRETE N° 137
 CONCESSION DE TERRAIN
 dans le Cimetière Communal

PREFECTURE DE L'HÉRAULT
 ARRIVEE LE :
 - 4 SEP. 2013
 BUREAU DU COURRIER

Le Maire de la Commune,
 Vu la demande présentée par **Mme GROPP épouse LOMBARDO Chantal, Danielle, Jacqueline et M. LOMBARDO Vincent, Antoine, Louis : 6 rue des Aravis, 34990 JUVIGNAC :**
 Tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture particulière :

ARRETE

Article 1^{er} : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée :

■ **une concession familiale perpétuelle, 4 places.**

Article 2 : Cette concession est constituée d'une parcelle de terrain de 2,44 mètres de long sur 1,50 mètre de large, **Section G, Rang IV, N°5.**

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme totale de : 4371,00 euros (quatre mille trois cent soixante et onze euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° du .

Article 4 : Les droits d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

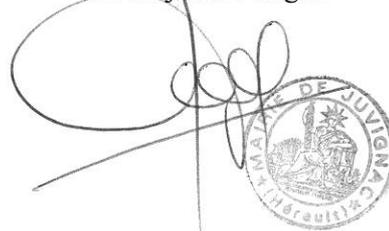
Article 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession, au receveur municipal et en préfecture.

Fait à JUVIGNAC, le 18 avril 2013

Décompte :

- <u>Prix de la concession</u> (terrain).....	2310,00 €
- <u>Droit d'enregistrement</u> :	
Taxe départementale (3,60 %)...	83,00 €
Taxe additionnelle départementale (0.20%)	5,00 €
Frais d'assiette (2,50 %).....	2,00 €
Taxe communale (1,20%).....	28,00 €
- <u>Prix du caveau</u> :	1943,00 €
Total	4371,00 €

Pour le Maire
 L'Adjoint Délégué



Jean OUSSET